

**RECOUVREMENT DES  
CRÉANCES SUR TAXE FONCIÈRE  
DE L'ÉTAT CAMEROUNAIS :  
UNE ALTERNATIVE À  
L'ENDETTEMENT ?**

Par

FANKAM SIDEU Muriel

Stagiaire en Recherche  
Economique

Edité par

Nsaikila Melaine

Analyste des Politiques  
Economiques Principal

Nkafu Policy Institute

**ARTICLE**

Septembre 2017



**A**u cours de la semaine dernière, l'administration fiscale camerounaise rappelait qu'il reste moins de 30 jours aux propriétaires immobiliers du Cameroun pour s'acquitter de la taxe foncière, sous peine de pénalités. Ce rappel est d'autant plus important que l'année 2017 sera véritablement la première année d'application des pénalités sur cette taxe dans le pays.

Rappelons le, la **Taxe foncière** est un impôt dû annuellement au Cameroun sur les propriétés immobilières situées dans les Chefs-lieux d'unités administratives ou les agglomérations bénéficiant d'infrastructures et de services urbains tels que des réseaux de voies bitumées ou carrossables, des réseaux d'eau, d'électricité ou de téléphone. C'est en bref, l'impôt dû par les propriétaires d'immeubles bâtis ou non. En effet, c'est au cours de l'exercice budgétaire 2015 que le fisc camerounais a accentué la collecte de cette taxe (uniquement dans les villes de Yaoundé et Douala), jadis ignorée par nombre de contribuables. Le produit de la taxe foncière qui, pour un propriétaire foncier donné, est prélevée au taux de 0,1% de la valeur totale de l'immeuble, est affecté en totalité aux collectivités à

la commune du lieu de situation de l'immeuble.

Une sorte d'amnistie fiscale a été déclarée par le législateur, qui consiste à dispenser les contribuables qui s'acquitteront de leur taxe foncière en 2016 de tout rappel sur les exercices antérieurs. Cette mesure visait logiquement à connaître une adhésion massive des contribuables, une plus grande mobilisation des recettes et un élargissement du fichier Taxe sur la propriété foncière (TPF). L'exercice 2017 consacre donc la fin de cette amnistie. Initialement prévu pour mars 2017, le délai de paiement de la taxe foncière au Cameroun a été renvoyé au 30 septembre prochain, afin de permettre au plus grand nombre de contribuables de ne pas tomber sous le coup de pénalités pouvant aller jusqu'à 100% du montant à payer.

Cette grande campagne de recouvrement a également vu naître de nouvelles mesures telles que :

- la **procédure de la déclaration pré remplie** appliquée à la taxe foncière qui est un dispositif consistant pour l'administration fiscale à servir aux propriétaires immobiliers des formulaires imprimés contenant déjà toutes les informations relatives à leurs déclarations.

- la grande innovation du **Mobil Tax** qui offre aux contribuables la possibilité de payer leur Taxe foncière par téléphone portable constituant ainsi un attelage plus simple, plus rapide et plus moderne de mobilisation des recettes publiques.

En plus de ces mesures, on peut relever des innovations telles que:

- La collaboration entre la Direction générale des impôts (DGI) et la société ENEO ;

- L'amnistie fiscale consacrée par la Loi de Finance 2016 et l'instauration des minima de la TPF en fonction des zones. Les minima de TPF à payer par zone tiendront compte de la mercuriale des prix des immeubles adoptée conjointement par les notaires et la DGI.

- L'extension de la réforme aux autres régions.

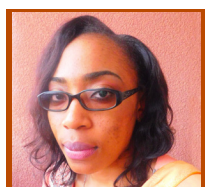
Le contexte de cette prise de conscience par le fisc camerounais soulève quelques curiosités. En effet, le Cameroun fait face à des chocs sécuritaires (exactions du groupe terroriste Boko Haram), économiques (chute des cours des matières, qualité de signature faible,...) et politiques (crise anglophone). Après avoir initialement affiché une certaine résilience face à ces derniers, il a vu sa croissance s'affaiblir à 4,7 % en 2016, contre 5,8 % en 2015 et 5,9 % en 2014. Parallèlement, une mauvaise perception par les investisseurs étrangers (noté B/B- par l'agence Standard & Poor's) ne lui a pas permis de lever autant de fonds que prévus avec l'Euro bond. De plus, un nouvel accord de financement subordonné à des conditionnalités a été signé avec le FMI. Ces évènements constituant soit un manque à gagner pour l'Etat camerounais soit une mobilisation future de

ressources assorties de contraintes, un recouvrement de créances était nécessaire. Ceci pourrait justifier cette initiative incitative assortie d'une amnistie.

En effet, les retombées de cette initiative ne sont pas négligeables. Dans un communiqué le 17 mai 2017, le ministre des finances annonce qu'elle a permis à l'administration fiscale de mobiliser au cours de l'exercice 2016, au profit des collectivités territoriales décentralisées des recettes exceptionnelles de 4.338.730.188 de FCFA (soit 99,19% du budget de 2017) contre un rendement annuel moyen de 1.742.633.333 de FCFA avant la réforme.

Une politique assidue de recouvrement des recettes de l'Etat, transparente et dénuée de corruption peut donc lui permettre :

- d'assurer sa gestion courante
- d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure crédibilité à l'étranger
- et ainsi attirer les financements bilatéraux moins contraignants que les financements multilatéraux encore aujourd'hui usités.
- Limiter le stock de la dette.



### FANKAM SIDEU Muriel

Stagiaire en Recherche Economique  
au Nkafu Policy Institute

Denis & Lenora Foretia Foundation

Email: [info@foretiafoundation.org](mailto:info@foretiafoundation.org)

#### Sources :

[http://www.impots.cm/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=37&cntnt01origid=68&cntnt01returnid=69&hl=fr\\_FR](http://www.impots.cm/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=37&cntnt01origid=68&cntnt01returnid=69&hl=fr_FR)



**NKAFU  
POLICY  
institute**

Twitter: [@NkafuPolicyInst](https://twitter.com/NkafuPolicyInst)

Email: [info@foretiafoundation.org](mailto:info@foretiafoundation.org)

Tél: (+237) 653 78 25 81 / 698 64 55 24

Website: [www.foretiafoundation.org](http://www.foretiafoundation.org)